
Livret des études

Licence Mention Musicologie - Majeure 2^e année



Groupe Arts

Année universitaire 2016-2017

Responsable de diplôme : Denis
Huneau

Responsable d'année : Anne-Zoé Rillon-Marne

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	3
INFORMATIONS RELATIVES AUX LICENCES	6
ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE	10
CALENDRIER UNIVERSITAIRE.....	13
SEMESTRE 3	15
SEMESTRE 4	25
MINEURES	35

INFORMATIONS GENERALES

L'Université Catholique de l'Ouest est dirigée par **le Recteur Monsieur Dominique VERMERSCH**, assisté par Messieurs Laurent PERIDY et Olivier LE BERRE, vice-recteurs.

La Faculté des Humanités est l'une des 5 Facultés de l'Université Catholique de l'Ouest. Elle est dirigée par Yannick Le BOULICAULT (doyen), assisté de Pierre BOUILLON (Secrétaire Général de Faculté), Daniel LÉVEQUE (vice-doyen chargé de la recherche et de l'innovation), et Sophie ROCH-VERAS (vice-doyenne chargée de la formation)

A partir de Septembre 2014, la Faculté des Humanités de l'Université Catholique de l'Ouest se déploie sur cinq campus (Angers, Arradon, Guingamp, Laval, Papeete). Pour le campus d'Angers, la Faculté des Humanités correspond à la fusion de trois instituts, à savoir : l'IPLV, l'IALH et les formations en sciences de l'information et de la communication de l'ISCEA. En s'appuyant sur l'expertise professionnelle et l'héritage académique de ces trois Instituts, la Faculté des Humanités regroupe les formations d'arts plastiques, histoire, histoire de l'art, information-communication, langues, lettres et musique et musicologie afin d'ouvrir à l'interdisciplinarité, renforcer les dispositifs d'accompagnement de l'étudiant et mettre en œuvre des formations de qualité, reconnues par l'insertion professionnelle d'un important réseau d'anciens étudiants. Elle constitue la seule Faculté des Humanités sur le territoire national.

Elle propose des formations en licence et master :

- Licence d'Arts plastiques
- Licence d'Histoire de l'art
- Licence d'Histoire
- Licence de Lettres modernes
- Licence de Musique et Musicologie
- Licence d'Information-Communication
- Licence de LEA
- Licence de LLCE
- Master de Management des arts et de la culture
- Master d'Histoire, spécialité conflictualité et médiation
- Master LACISE
- Master LARISP
- Master FLE
- Master Traduction
- Master Titre RNCP Import-Export
- Master Communication publique
- Master Information-Communication

Chaque formation est placée sous la responsabilité d'un ou plusieurs enseignant(s).

Formation de licence	Responsable(s)
Licence d'Arts plastiques	Anne VINCENT
Licence d'Histoire de l'art	Pour l'ensemble du premier semestre, la responsabilité du diplôme est assurée par Marion DUQUERROY. Deuxième semestre : Nathalie LE LUEL. Responsabilité des études : L1, Maï LE GALLIC, L2 ou et L3, Marion DUQUERROY.
Licence d'Histoire Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de formation 1 ^{ère} année Ø Responsable de formation 2 ^{ème} année Ø Responsable de formation 3 ^{ème} année	Mathieu DUBOIS Thomas LANDEMAINE Emerik FLAMMENT Guy JAROUSSEAU
Licence de Lettres modernes	Anne PROUTEAU
Licence de Musicologie	Denis HUNEAU et Anne-Zoé RILLON-MARNE (année de L2)
Licence d'Information-Communication Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de formation 1 ^{ère} année Ø Responsable de formation 2 ^{ème} année Ø Responsable de formation 3 ^{ème} année	Magali PRODHOMME Thomas HOANG François FAYET Stéphane BLOCQUAUX
Licence de LEA Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de formation 1 ^{ère} année Ø Responsable de formation 2 ^{ème} année Ø Responsable de formation 3 ^{ème} année	Béatrice BOUVIER-LAFFITTE Marc MICHAUD Tanya WILLOTTE Anita LE COUEDIC
Licence de LLCE Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de formation 1 ^{ère} année Ø Responsable de formation 2 ^{ème} année Ø Responsable de formation 3 ^{ème} année	Yannick LE BOULICAUT Nora CARIOU Sylvie SHORT Hélène FAVREAU

Formation de master	Responsable(s)
Master de Management des arts et de la culture Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de formation 1 ^{ère} année Ø Responsable de formation 2 ^{ème} année	Patrick BARBIER Pierre GUEYDIER Catherine DELMAS
Master d'Histoire, spécialité conflictualité et médiation	Anne ROLLAND
Master LACISE Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de Formation	Gwénola SEBAUX Anne-Sophie ARRAITZ
Master LARISP Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de Formation	Gwénola SEBAUX Léo GABILLARD
Master FLE Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de formation 1 ^{ère} année Ø Responsable de formation 2 ^{ème} année	Anne PAUZET Florence PLESSIS Marie-Noëlle COCTON
Master Traduction Ø Responsable de Diplôme Ø Responsable de formation 1 ^{ère} année Ø Responsable de formation 2 ^{ème} année	David STAQUET Anita LE COUEDIC David STAQUET
Master Titre RNCP Import-Export	Anne-Sophie ARRAITZ
Master Communication publique	Amina LASFAR
Master Information-Communication	Mohand RENAI

Pour toute question (cours, orientation, parcours, examens, méthodologie...), l'étudiant s'adresse **prioritairement** au responsable d'année en Musicologie, Madame Anne-Zoé RILLON-MARNE. Il rencontre, sur demande et rendez-vous, son responsable lors d'une permanence prévue à cet effet.

Toute demande de rendez-vous auprès du responsable, Madame Anne-Zoé Rillon-Marne, est effectuée par l'étudiant à la fin d'un cours ou par mail (anne.rillon@uco.fr).

INFORMATIONS RELATIVES AUX LICENCE

1 - Projet Professionnel de l'Etudiant

L'UCO propose dans tous les instituts, un dispositif intitulé « Projet Professionnel de l'Etudiant » (PPE) destiné à nourrir la réflexion de l'étudiant en licence sur les possibilités qui s'offrent à lui en termes professionnels, s'il ne s'est pas d'ores et déjà inscrit dans un parcours « Métiers de l'Enseignement ». L'objectif est de mettre en œuvre une dynamique, de donner une méthode permettant de rendre l'étudiant acteur de son orientation dans ses choix à venir.

Ce dispositif est mis en place par des enseignants des instituts et des conseillers d'orientation du SOI. Cet enseignement en licence 1^{ère} année se déroule sur l'ensemble des deux semestres.

Le PPE (Projet Professionnel de l'Etudiant) est validé au 2^{ème} semestre dans tous les parcours excepté les parcours « Métiers de l'Enseignement ».

2 - Examens

Les règles de validation et de compensation

Les enseignements de L1 sont validés par un contrôle continu qui peut prendre un certain nombre de formes selon le cours : évaluations en cours et/ou évaluations hors cours, ou encore dossier. Une absence à l'une des épreuves au sein d'une unité d'enseignement d'une session entraîne l'impossibilité d'obtenir l'UE associée et donc la validation du semestre et la délivrance éventuelle du diplôme à cette session.

Au **sein de chaque UE**, la compensation entre les notes obtenues aux différents éléments constitutifs de l'UE s'effectue sans note éliminatoire (sous réserve que l'ensemble des épreuves ait été subi). Toute UE où la moyenne (10/20) est obtenue est définitivement acquise.

Il y a une **compensation des UE à l'intérieur du semestre** si la moyenne au semestre est supérieure à 10/20. Les UE sont alors obtenues par compensation avec le nombre de crédits qui leur est associé. L'obtention de la moyenne générale pour les UE d'un même semestre implique, par compensation le cas échéant, l'acquisition définitive de toutes les UE de ce semestre. Toute UE obtenue, soit directement soit par compensation, est définitivement acquise avec les crédits qui s'y rapportent.

La compensation **s'effectue également par compensation annuelle**, les semestres d'une même année pouvant être validés dans leur totalité si la moyenne des deux atteint 10/20.

Dans le cas où le semestre n'est pas validé, toute UE non obtenue en première session doit être représentée obligatoirement en seconde session dans les disciplines dont la

note est inférieure à 10/20. Les notes de seconde session remplacent obligatoirement les notes de première session.

Toute UE non obtenue à l'issue de la seconde session, soit directement, soit par compensation, et qui implique l'absence de validation d'un semestre doit être représentée intégralement au cours de l'année universitaire suivante dans le cadre des modalités ci-après définies relatives à la gestion des semestres en retard.

La gestion des semestres de retard

L'inscription universitaire annuelle peut être autorisée pour tout étudiant à qui ne manque que la validation d'un seul semestre de son cursus. La poursuite des études dans un nouveau semestre de l'année universitaire sera soumise à la vérification préalable du nombre de crédits acquis.

Dans l'hypothèse où un étudiant, en semestre 3 ou 5 du cursus, comptabiliserait à l'issue des sessions d'examen correspondantes, deux semestres de retard, il appartient au jury semestriel concerné, d'autoriser ou non, par décision expresse, l'inscription pédagogique au semestre 4 ou 6.

Il reviendra aux jurys des semestres considérés de subordonner leur validation à la vérification préalable de l'obtention minimale de l'un des deux semestres manquants, à l'issue de la deuxième session.

Si l'étudiant ne valide aucun des deux semestres qui lui manquent, il ne peut prétendre faire valider le semestre "suspendu", mais en conserve néanmoins l'éventuel bénéfice.

Au cours de l'année universitaire suivante, qui du fait de l'absence de validation de ces deux semestres sera celle d'un redoublement, l'obtention d'au moins un semestre, générera *de facto* la possible validation par le jury du semestre dit "suspendu".

Dans cette situation, compte tenu de son statut de redoublant, l'étudiant ne pourra pas s'engager dans le parcours de l'année universitaire suivante avant le terme de l'année en cours : il devra achever son année universitaire pour obtenir le deuxième semestre de l'année dont l'absence a conduit au redoublement afin d'utiliser pleinement cette année à l'acquisition totale du retard précédemment accumulé.

A l'issue de cette année supplémentaire d'études et en l'absence d'acquisition de ce semestre, l'inscription dans l'année supérieure du cursus sera à nouveau possible.

La composition du jury de licence Musique et Musicologie

Le jury de licence musique est arrêté par le Recteur d'Académie selon les modalités suivantes :

Pour chaque mention et année de formation, un jury rectoral annuel est composé d'un Président et d'un vice président (enseignant - chercheur d'une Université : professeur des Universités ou maître de conférences) et de l'ensemble des membres de jurys nommés sur chaque unité d'enseignement constitutive des semestres.

Ce jury valide définitivement l'année universitaire au vu des résultats de chaque semestre, examine les situations particulières qui lui sont soumises et arrête s'il y a lieu

des dispositions spécifiques pouvant conduire à la validation des études liées à ces situations.

Il prononce l'acquisition du diplôme correspondant à l'année de formation considérée.

Le jury rectoral annuel par année de formation se décompose en jurys semestriels ou annuels placés sous l'autorité du Président et vice-président, obligatoirement membres de ces jurys intermédiaires, et réunissant les membres et eux seuls, nommés pour le dit semestre pour assurer les contrôles, des épreuves des unités d'enseignement constitutives. Ces jurys sont chargés de l'examen des résultats des étudiants en vue de la validation des unités d'enseignement et/ou de l'ensemble de celles-ci, soit directement, soit par compensation ; ils examinent s'il y a lieu les situations des candidats « en gestion de semestres en retard » notamment pour suspendre leur validation ou prononcer celle-ci.

La composition des jurys, tant annuelle que semestrielle comporte une représentation majoritaire des enseignants membres du Secteur public.

Les conditions de délivrance de la licence et des mentions

Pour obtenir la Licence, l'étudiant doit avoir obtenu les 180 crédits correspondant aux semestres S1 à S6.

Pour l'attribution d'une mention au diplôme, le calcul de la moyenne se fait sur les deux derniers semestres S5 et S6 de la troisième année de licence.

Il n'y a pas de mention si la moyenne générale est inférieure à 12/20.

La mention est :

Assez bien de 12,00 à 13,99

Bien de 14,00 à 15,99

Très bien à partir de 16,00.

La délivrance des diplômes intermédiaires

Le libellé du DEUG est celui correspondant à la dénomination de la mention de la licence. Pour l'obtention du DEUG, l'étudiant doit avoir 120 crédits aux semestres S1 à S4. La mention au diplôme de DEUG est calculée sur les deux derniers semestres S3 et S4. Il n'y a pas de mention si la moyenne générale de L2 est inférieure à 12/20. Les étudiants qui ont validé 120 crédits sur les quatre premiers semestres se voient attribuer le DEUG de la mention de Licence pour laquelle ils ont pris une inscription. La mention est :

Assez bien de 12,00 à 13,99

Bien de 14,00 à 15,99

Très bien à partir de 16,00.

Le supplément au diplôme

Le supplément au diplôme comprend une description du parcours suivi par l'étudiant (UE et matières). En outre, sont précisés les enseignements suivis par l'étudiant en particulier : les langues, les outils informatiques tels que le C2i, les options spécifiques, les enseignements transversaux et la mobilité internationale (SUE).

Cas d'absence aux épreuves

Chaque absence non justifiée à une épreuve de contrôle continu se traduit par une note de 0/20. Une justification (certificat médical, convocation administrative officielle, etc.) annulera cette épreuve pour l'étudiant qui ne pourra plus dès lors se reposer que sur la ou les évaluations restantes. Un étudiant ayant été absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un enseignement sans justification se verra ajourné à la première session et devra se présenter à la seconde session soumise aux règles de compensation habituelles.

Conditions particulières

Des modalités particulières d'organisation des examens peuvent être mises en place pour les étudiants à régime d'études particuliers (sportif de haut niveau, salarié) ainsi que pour les étudiants présentant un handicap (selon les dispositions relatives aux candidats handicapés notamment en application du décret du 21 décembre 2005).

La demande accompagnée des pièces justificatives et d'un avis du Responsable Pédagogique de leur filière doit être formulée au Secrétariat Universitaire. Cette demande sera soumise à la validation du président de jury.

ORGANISATION DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

Le calendrier universitaire est arrêté dans le courant de l'année précédente et diffusé à la rentrée universitaire.

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées au plus tard dans le mois qui suit la rentrée universitaire. Elles sont précisées dans ce livret dans chaque tableau de formation et après chaque présentation d'enseignement.

L'arrêté de nomination des jurys par niveau de formation est affiché pour communication de la composition des jurys aux étudiants préalablement au début des épreuves du premier semestre.

PREVENTION DES FRAUDES – PLAGIAT

La procédure disciplinaire est régie par les dispositions du décret n°92-657 du 13 juillet 1992.

Relève de la procédure disciplinaire, tout étudiant de l'UCO lorsqu'il est auteur ou complice d'une fraude, tentative de fraude ou plagiat, ou à l'occasion de son inscription dans l'établissement.

Définition fraude : est considéré comme fraude, tout acte commis par un(e) étudiant(e), ou par toute personne qui en a été complice, qui peut avoir pour résultat la falsification de son évaluation ou de celle d'un(e) autre étudiant(e). Lors des examens, le responsable de la salle d'examen prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats concernés. Il récupère tous les éléments de preuve. Le surveillant dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants, et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

Définition plagiat : le plagiat consiste à s'inspirer d'un modèle que l'on omet délibérément ou par négligence de désigner. Le plagiaire est celui qui s'approprie frauduleusement le style, les idées, ou les faits.

A la rentrée universitaire, puis lors du dépôt de son mémoire ou de tous travaux « lourds » (selon l'institut), l'étudiant s'engage, par écrit, au respect de non-plagiat (cf. annexe « Charte de non plagiat »).

En cas de plagiat, le responsable dresse un procès-verbal qui sera adressé à la section disciplinaire dont relève l'UCO.

L'outil EPHORUS est à la disposition des enseignants qui déposent le fichier à vérifier : .txt, .doc, .pdf. Ce logiciel compare le contenu en le croisant avec des recherches internet et des bases propres. Un rapport est renvoyé (sous 30min) à l'enseignant lui indiquant le pourcentage de texte plagié et en colorant en rouge les parties du texte qui lui semblent plagiées ; c'est à l'enseignant d'interpréter toutes ces données pour conclure ou non d'un plagiat.

PROCEDURE DISCIPLINAIRE

- Le SU adresse à l'autorité compétente la demande de saisie de la section disciplinaire accompagnée des pièces suivantes :

- . Nom et prénom de l'étudiant
- . Date et lieu de naissance
- . Adresse postale
- . PV de constat de fraude ou de plagiat
- . Si fraude, photocopie de la copie d'examen
- . Si plagiat, logiciel ayant permis de constater le plagiat
- . Tout élément de preuve.

Dans l'attente de la section disciplinaire, le jury délibère normalement sur les résultats du candidat. Aucun relevé de notes n'est délivré avant que la section disciplinaire ne se soit prononcée et que le jury de délibération ait eu lieu. Un courrier est adressé à l'étudiant, l'informant que la réglementation oblige l'établissement à attendre la saisie de la section disciplinaire dont il fait l'objet, pour lui communiquer ses résultats, et l'invitant à participer à la 2ème session. En cas de refus de bénéficier de la 2ème session, l'étudiant doit en informer le Secrétariat Universitaire par courrier.

En cas de 2ème session, l'étudiant est donc convoqué à l'épreuve concernée par la suspicion de fraude ou de plagiat et à toutes les épreuves inférieures à 10 dans les UE non acquises (pas de compensation du semestre).

La section disciplinaire se prononce sur les sanctions suivantes après avoir permis au candidat de présenter sa défense :

1/ l'avertissement

2/ le blâme

3/ l'exclusion temporaire ou définitive, éventuellement avec sursis, de l'Université ou de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction précédente prononcée entraîne au minimum la nullité de l'épreuve pour l'intéressé et la section décide s'il y a lieu de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou l'ensemble de la session d'examens.

L'étudiant peut former un recours devant le CNESER dans les 2 mois de la notification de la décision. L'appel est suspensif sauf si la section disciplinaire a décidé que la sanction serait immédiatement exécutoire nonobstant appel.

La section disciplinaire peut ordonner l'affichage de ses décisions à l'intérieur de l'établissement mais sans mentionner le nom de la personne sanctionnée (sauf en cas d'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur). Cet affichage doit être fait de façon visible dans les instituts.

Conseil de régulation de l'UCO

Concernant les présomptions de fraude à l'inscription et/ou la contestation des résultats, il est proposé de mettre en place par l'UCO un **Conseil de régulation** composé du Vice-recteur chargé de la vie académique, du Responsable du Secrétariat Universitaire, du Directeur d'institut, du Responsable Pédagogique du diplôme concerné (d'un représentant étudiant à la demande du Conseil) qui fournira un avis au Recteur de l'UCO. Le Conseil de régulation rend compte au Président de jury s'agissant d'une contestation des résultats.

Résultats et délivrance des diplômes

La proclamation des résultats intervient à l'issue des délibérations des jurys par voie d'affichage. L'affichage des résultats concerne l'admission, ou l'ajournement à la seconde session ou définitif.

Les relevés de notes individuels sont ensuite envoyés par le Secrétariat Universitaire aux étudiants.

Dans tous les cas, la communication téléphonique des résultats est exclue.

Chaque étudiant a la possibilité de consulter ses copies selon les modalités clairement définies et affichées dans son institut.

Tout recours est à présenter par l'étudiant auprès du Président de jury, lequel en informe le Recteur de l'UCO et le Recteur d'Académie. Le Recteur de l'UCO saisit le conseil de régulation pour examen et avis.

La délivrance du diplôme national de licence, et de DEUG revêtu du visa du Recteur d'Académie, intervient dans un délai de six mois après la proclamation des résultats.

Les présentes dispositions sont applicables à tous les étudiants inscrits dans des formations relevant de la gestion des jurys rectoraux; elles ne sont pas applicables aux formations placées sous convention avec une Université, et qui sont régies par les dispositions définies après approbation des instances statutaires des établissements d'enseignement supérieur et dans le cadre des conventions conclues.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2016-2017

Premier Semestre

Lundi 5 septembre – 10 h 00	Rentrée des étudiants de Licence 1 – Amphi Bazin
Mardi 6 septembre – 13 h 30	Rentrée des étudiants de Licence 2 – Amphi Bazin
Lundi 12 septembre – 10 h 00	Rentrée des étudiants de Licence 3 – Amphi Bazin
Lundi 12 septembre	Rentrée des masters
Du 12 au 18 septembre	Inscription aux Ateliers Transversaux du premier semestre [tirage au sort 19 septembre]
Mercredi 21 septembre	De 18h à 19h, amphi Diès : « Conférence Bartok/Enesco » ; à partir de 20h, amphi Bazin, concert sur ces compositeurs.
Mardi 27 septembre	Début des cours des Ateliers Transversaux
Lundi 3 octobre - Après-midi	Rencontre au lycée Bergson avec la compositrice Chu Yi
Jeudi 6 octobre – Après-midi	Rentrée solennelle de l'UCO
Lundi 17 octobre au mercredi 19 octobre	Contrôles continus n° 1 en L1
Jeudi 20 et vendredi 21 octobre	Testez l'université
Du 27 octobre au 2 novembre inclus	Congés de Toussaint
Du 28 novembre au 4 décembre	Inscription aux Ateliers Transversaux du second semestre [tirage au sort 5 décembre]
Jeudi 8 décembre	Messe et fête de l'UCO : les cours vaquent à 18h
Jeudi 1 ^{er} , vendredi 2, vendredi 9, lundi 12, mardi 13, mercredi 14 décembre	Contrôles continus n° 2 en L1
Du 17 décembre au 2 janvier inclus	Congés de Noël
Mardi 3 et mercredi 4 janvier	Oraux et révisions
Du jeudi 5 au samedi 14 janvier	Examens de Licence 2 et 3

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2016-2017

Second Semestre

Lundi 16 janvier	Rentrée du second semestre pour les L2 et L3
Samedi 28 janvier	Journée Portes ouvertes
Mardi 24 janvier	Début des cours des Ateliers transversaux
Mardi 7 et Mercredi 8 février	Journées professionnelles
Du 15 au 17 février	Contrôles continus n° 1 pour les L1
Du 18 au 25 février	Congés d'hiver ; MAIS début de stage pro pour les L2 (se poursuit la semaine suivante)
Du 27 février au 4 mars	Stages MEEF/Fape, L2 et L3
Samedi 4 mars	Journée Portes ouvertes
Vendredi 24 mars	Remise solennelle des diplômes
Du Samedi 8 au lundi 17 avril	Congés de printemps
25 et 26 avril, 2 et 3 mai	Contrôles continus n° 2 en L1
Jeudi 27 avril	Joutes interfacultés [les cours vaquent à partir de 12h30 et pour toute l'après-midi]
Vendredi 5 mai	Fin des cours + oraux L1
Samedi 6 mai	Session de remplacement L1
Du Mardi 9 au Samedi 20 mai	Examens semestre pairs L2 et L3 [jeudi 11 mai : début possible des stages L1]
Jeudi 25 mai à Dimanche 28 mai	Ascension et pont
Lundi 19 juin	Rattrapages ET/AT
Du Mardi 20 juin au Vendredi 30 juin inclus	Seconde session des semestres impairs et pairs en Licence

SEMESTRE 3

ORGANISATION GENERALE DU SEMESTRE 3

	Unité d'enseignement	Cours	T.D.	Contrôle des connaissances	Coef.
3UE1	MAJEURE Histoire de la Musique et Analyse III	40		Écrits (4h et 2h)	8 3
	Écriture et Formation musicale III	32		Écrit (4h) et dossier	3
	Langue étrangère III	12		Contrôle continu	2
3UE2	MAJEURE Clavier et Formation vocale III		24	Dossiers	8 2
	Pratiques collectives III		12	Dossier (dont oral terminal)	2
	Chœur/Orchestre III		18	Dossier	2
	Galerie sonore et Informatique musicale III		18	Dossiers	2
3UE3	MINEURE (Parcours-Type) au choix + UE4 <ul style="list-style-type: none"> • Culture et enjeux patrimoniaux • Droit • Économie, communication et management • Expériences plastiques et design graphique • Histoire de l'Art • Information et communication • Journalisme, multimédia et réseaux sociaux • Langues et cultures • Lettres • Musiques actuelles et paysages sonores • Philosophie • Sciences politiques • Sociétés, cultures et frontières européennes • Théâtre • Théologie et sciences religieuses 			Selon la mineure choisie	4
3UE4	MINEURE (Parcours-Type) au choix +UE3 Idem UE3			Selon la mineure choisie	4
3UE5	UE PREPRO PPE ou PPE+		Selon le choix	Selon le choix	4 2
	Méthodologie disciplinaire	12		Écrit (2h)	2

3UE6	UE LIBRE (au choix)				2
	- Direction de chœur		12	Dossier	
	- Direction d'orchestre		12	Dossier	
	- Orchestration/Arrangement		12	Dossier	
	- Atelier transversal		24	Selon l'AT	
	- Engagement personnel de l'étudiant		12	Dossier	
	- Cours de prépa-concours		12	Selon la prépa choisie	

Calendrier des examens

1^{re} session : du 5 au 14 janvier 2017
2^e session : du mardi 20 juin au vendredi 30 juin 2017

Calendrier de remise des dossiers (avec émargement obligatoire)

- Dossiers fondés sur le contrôle continu : pas de calendrier spécifique
- Dossiers fondés sur un travail personnel hors cours et TD : 1^{re} session : le mardi 13 décembre 2016 ; 2^e session : lundi 19 juin 2017

Modalités des examens

Rappel : le semestre est acquis avec une note globale moyenne égale ou supérieure à 10.

- Si la moyenne de 10 n'est pas acquise en 1^{ère} session, le candidat repasse en seconde session uniquement les épreuves où il n'a pas obtenu la moyenne dans les UE non acquises. Il garde le bénéfice des UE où il a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10. Les notes obtenues en seconde session (dans les UE non acquises) annulent et remplacent les notes obtenues en 1^{ère} session.
- Si, après la seconde session, la moyenne globale n'est pas acquise, l'étudiant est admis en semestre 3 s'il a acquis son semestre 2 ; il devra valider l'année universitaire suivante les UE non acquises dans leur intégralité, selon le nouveau programme établi.
- S'il n'a acquis ni son semestre 1 ni son semestre 2, il doit redoubler. Il garde le bénéfice de toutes les UE acquises, mais doit repasser l'intégralité des UE non acquises, quelles que soient les notes obtenues au sein de ces UE.

Programme des Enseignements fondamentaux et méthodologiques

Semestre 3

1UE1

Histoire de la musique et Analyse III

Ce cours est subdivisé en deux parties étroitement liées et suivies conjointement :

• Histoire de la musique III (Musique baroque et classique)

Cours : 20h.00

Professeur : Philippe PICONE et Hervé AUDÉON

Programme : étude des principaux compositeurs des XVII^e et XVIII^e siècles; évolution des grandes formes musicales et des rapports entre la musique et la société, en Italie, France, Angleterre et Allemagne : l'opéra à Mantoue et Venise, la musique sacrée et l'oratorio, l'évolution de la vie musicale sous Louis XIV, Purcell et la musique en Angleterre, l'époque de Bach et Haendel, le « style classique » – ses conditions d'émergence, ses particularités musicales, et les idéaux artistiques qui le font naître.

Bibliographie sélective :

ABROMONT, Claude et MONTALEMBERT, Eugène de, *Guide des FORMES de la musique occidentale*, Paris, éd. Fayard - Lemoine, 2010.

<781.8 ABR>

ABROMONT, Claude, *Petit précis du commentaire d'écoute*, Paris, éd. Fayard, 2010.

<781.424 ABR>

BEAUSSANT, Philippe, *Vous avez dit baroque ?*, Arles, Actes Sud, 1988.

<780.903 BEA>

BOUISSOU, Sylvie, *Vocabulaire de la musique baroque*, Paris, Minerve, 2008.

<780.903 203 BOU>

BUKOFZER, Manfred, *La musique baroque*, Paris, J.C. Lattès, 1982 ; Paris, Pocket, 1992.

<780.903 2 BUK>

FERNANDEZ, Dominique, *La Perle et le Croissant*, Paris, Pocket, 1999.

<709.032 FER>

PALISCA, Claude, *La musique baroque*, Arles, Actes Sud, 1994.

<780.903 2 PAL>

ROSEN, Charles, *Le Style classique*, Haydn, Mozart, Beethoven, coll. Tel, Paris, Gallimard, 2000

<780.903 3 ROS>

SADIE, Julie Ann, *Guide de la musique baroque*, Paris, Fayard, 1995

<780.903 2 GUI>

Validation : épreuve écrite (Durée : 4h.00). 2^e session :
épreuve écrite (Durée : 4h.00).

• **Analyse III (Musiques baroques et classiques)**

Cours : 20h.00

Professeur : Philippe PICONE et Hervé AUDÉON

Programme : Analyse des formes usuelles des musiques baroques et classiques.

Bibliographie sélective :

ABROMONT, Claude et MONTALEMBERT, Eugène de, *Guide des FORMES de la musique occidentale*, éd. Fayard – Lemoine

<781.8 ABR>

ABROMONT Claude, *Petit précis du commentaire d'écoute*, éd. Fayard

<781.424 ABR>

BERARD Sabine, *Musique langage vivant*, vol. 1 - *Analyses d'œuvres musicales des dix-septième et dix-huitième siècles*, Ed. Zurfluh.

<781.8 BER>

Validation : épreuve écrite (Durée : 2h.00). 2 ^e session : épreuves écrite (Durée : 2h.00).

Écriture et Formation musicale III

Ce cours est subdivisé en deux parties étroitement liées et suivies conjointement :

• Écriture III

T.D. : 20h.00

Professeur : Denis HUNEAU

Programme : accord de 7e de dominante

Ouvrage à acquérir : *Traité d'harmonie en 20 leçons*, Yvonne Desportes, éd. Billaudot.

Validation : épreuve écrite (Durée : 4h.00). 2^e session : épreuve écrite (Durée : 4h.00).

• Formation musicale III

T.D. : 12h.00

Professeurs du C.R.R.

Programme : formation adaptée selon le niveau acquis par l'étudiant.

Validation apparaissant sous la notion de dossier selon la situation de l'étudiant.

- 1) pas d'examen pour l'étudiant ayant acquis le Diplôme d'Etudes Musicales (d'un C.R.R. ou d'un C.R.D.) - Note acquise.
- 2) pas d'examen pour l'étudiant ayant acquis le Certificat d'Etudes Musicales en formation musicale - Note acquise.
- 3) validations organisées par le C.R.R.

Langue étrangère III

Cours : 12h.00

Professeurs : Anglais (Dominic Savage) ; espagnol et allemand, organisation Faculté

Programme : Le cours d'anglais est spécifiquement dédié aux musiciens, par un enseignant à la fois bilingue, musicien, et traducteur dans le monde artistique.

Validation : dossier. 2^e session : oral.

3UE2

Clavier et Formation vocale III

Ce cours est subdivisé en deux parties étroitement liées et suivies conjointement :

• Clavier III

T.D. : 12h.00

Professeur : Marc SACRISPEYRE

Programme :

- Réaliser une basse chiffrée
- Harmoniser un chant tonal
- Accompagnement d'un chant modal (grégorien ou époque médiévale)
- Travail d'accompagnement différencié (rythmique, arpèges, travail d'indépendance des mains)
- Composition d'un thème musical avec accompagnement

Validation : dossier. 2^e session, oral.

• Formation vocale III

T.D. : 12h.00

Professeur : Muriel MARSCHAL

Programme : repérage des tessitures, prise de conscience de l'énergie diaphragmatique, de la phrase. Ce cours s'adresse plutôt à l'étudiant sans expérience vocale. Un étudiant ayant des acquis dans cette formation doit venir au 1^{er} cours, obtenir une dispense d'assiduité et doit nécessairement valider l'épreuve en fin de semestre.

Validation : évaluations en cours et oral. 2^e session : oral.

Pratiques collectives III

T.D. : 12h.00

Professeur : Jean-Yves CHEVALIER

Programme : Mise en place de deux morceaux minimums de style différent en petits groupes.

Validation : évaluations en cours et oral. 2^e session : oral.

Chœur/Orchestre III

T.D. : 18h.00

Au choix :

- Chœur de l'UCO – voix mixtes

Professeur : Pierre DI MEGLIO

N.B. Seul le Chœur de l'UCO fait l'objet d'une évaluation. La participation à d'autres chœurs est laissée libre pour les étudiants qui le souhaitent, sous réserve de compatibilité horaire, sans faire l'objet d'une évaluation.

- Orchestre Universitaire

Professeur : Olivier VILLERET

Validation : dossier. 2^e session : oral.

Galerie sonore et Informatique musicale III

Ce cours est subdivisé en deux parties suivies conjointement :

• Galerie sonore III

T.D. : 6h.00

Professeurs : enseignants de la Galerie Sonore

Programme : La musique châbi. Cours dispensé dans la continuité des deux semestres

Validation : évaluations en cours (dont fin dernier cours). 2^e session : oral.

• **Informatique musicale III**

T.D. : 12h.00

Professeur : Jean GROYER

Programme : Projet réalisé à partir de l'outil informatique.

Validation : dossier. 2 ^e session : oral.
--

3UE3

MINEURE

Une mineure au choix (cf. fin du livret et livrets spécifiques).

3UE4

MINEURE

Une mineure au choix (cf. fin du livret et livrets spécifiques).

3UE5

PPE

L'étudiant a le choix entre les deux dispositifs suivants :

• **Projet Professionnel de l'Etudiant (PPE)**

TD : 4h30

Coordination : Isabelle de Villars

Programme : Retour de stage de L1 (1h30) et Préparation du stage de L2 (3h).

Validation : dossier.

• **PPE+ - Métiers de l'enseignement ou Métiers du français langue étrangère (FLE) ou Métiers du livre et de la médiation de l'information.**

Ø **Métiers de l'enseignement**

Objectifs :

- Apprendre à identifier, caractériser et développer des stratégies d'observation, de communication et d'analyse du milieu professionnel lié à l'éducation ;
- Apprendre à analyser ses propres expériences professionnelles ;
- Apprendre à questionner son projet personnel et à le nourrir de références ;
- Acquérir une maîtrise experte de la langue française ;
- Parfaire la maîtrise des disciplines du concours de recrutement.

Après ce parcours, les étudiants peuvent envisager la poursuite de leurs études dans des Masters professionnels spécialisés dans l'enseignement du 1^{er} et du 2nd degré (Angers), cadre pédagogique dans l'enseignement (Angers), dans la formation.

Organisation :**Semestre 3** – 36 h (CM18 et TD18)

- Renforcement disciplinaire (maths en 1^{er} degré – discipline du concours en 2nd degré) (18h)

Pour le PLC Musique :**Théorie des didactiques comparées**

Cours : 18h.00

Professeur : Philippe BONNETTE

Programme : Ce cours se traite des théories développées depuis 1975 sur le concept de « didactique » et étudie la variabilité des caractéristiques en fonction des disciplines enseignées dans l'Education nationale et des niveaux auxquels elles sont dispensées.

Validation : Écrit 4 h / 2^e session : écrit 4h

- Questionnement professionnel : les questions relevant de la pédagogie (18h)

Ø Métiers du français langue étrangère (FLE)**Objectifs :**

- S'initier au métier de l'enseignement et de la diffusion de la langue et de la culture françaises aux étrangers et/ou à l'étranger
- Comprendre la place de la langue et de la culture française dans le monde et les enjeux liés à la Francophonie
- Revisiter l'histoire du français à travers les méthodologies qui permettent de l'enseigner et de concevoir des supports d'enseignement
- Travailler les outils didactiques : ressources numériques, manuels,
- S'initier au multimédia pédagogique (TBI et les nouvelles technologies)
- Acquérir les bases théoriques et pratiques de la didactique des langues

Après ce parcours, les étudiants peuvent envisager la poursuite de leurs études dans un master de didactique des langues, de FLE (UCO ou autre université) ou dans un Master d'enseignement pour passer le concours de professeur des écoles, de professeur des collèges, un master dans les domaines de l'éducation ou de la formation (UCO ou autre université).

Organisation :**Semestre 3** - 24 heures (12 CM / 12 TD)- Didactique du Fle 1

- Le français dans le Monde (12 h)
- Réflexion sur l'apprentissage d'une langue nouvelle (avec 8 heures d'immersion en langue nouvelle et 4 heures de réflexion-bilan)

Ø Métiers du livre et de la médiation de l'information**Objectifs :**

- Construire un projet professionnel autour des métiers du livre et de la médiation de l'information : approche des métiers de la librairie, de l'édition et des Archives, Connaissance du métier de bibliothécaire, documentaliste, chargé de veille...

- Comprendre comment évoluent avec le numérique les formes éditoriales de transmission des savoirs et des pratiques informationnelles
- Acquérir les bases théoriques et pratiques de la gestion des collections et de l'information
- Aborder et étudier la place de l'information spécialisée et du numérique dans la société
- Acquérir des compétences grâce à des expériences professionnelles lors des stages

Après ce parcours, les étudiants peuvent envisager la poursuite de leurs études dans des Masters professionnels spécialisés en bibliothèque (Angers), en gestion de l'information (Paris 8, Lille 3...), en Archives (Angers), en veille stratégique et intelligence économique (Poitiers) ou en Master, Enseignement spécialité documentation (Angers)...

Organisation :

Semestre 3 - 36 heures (24 CM / 12 TD)

- Les métiers du livre et de la médiation de l'information (Bibliothèque, librairie, édition, Centre de documentation, Archives) (16h)
- Ressources documentaires (Livre, presse, documents audiovisuels, documents numériques) (18h)
- Préparation stage (2h). Stage de 2 semaines en février

Méthodologie disciplinaire

T.D. : 12h

Professeur : Anne-Zoé RILLON-MARNE

Programme : Technique du commentaire d'écoute

Validation : écrit (Durée : 2h). 2^e session : écrit (Durée : 2h).

3UE6

L'étudiant choisit une matière parmi les propositions suivantes :

• Direction de chœur

T.D. : 12h.00

Professeur : Pierre-Louis BONAMY

Programme : Cours commun avec les L1 et L3. Travail technique et musical en situation ; gestique ; technique de répétition adaptée à tous les publics; préparation à l'examen ; culture choral et technique vocale adaptée au chœur. Un étudiant devra avoir suivi ce cours sur au moins 2 semestres durant sa licence.

Validation : dossier. 2^e session : oral.

• Direction d'orchestre

T.D. : 12h.00

Professeur : coordination Denis HUNEAU

Programme : Cours proposé pour quelques étudiants seulement par le chef de l'orchestre de David d'Angers. Répétitions le samedi de 9h30 à 12h30.

Validation : dossier. 2^e session : oral.

• **Orchestration/Arrangement**

T.D. : 12h.00

Professeur : coordination Denis HUNEAU

Programme : Cours proposé pour quelques étudiants seulement par le chef de l'orchestre de David d'Angers. Séances à définir avec l'étudiant.

Validation : dossier. 2^e session : dossier.

• **Atelier transversal**

Cours : 24h.00

Professeur : Selon l'AT

Programme : Selon l'AT. Voir choix proposé chaque semestre. ATTENTION : seuls ceux qui n'ont pas cours de FM le mardi soir, par exemple s'ils sont dans un niveau assez élevé ou ont terminé leur cursus de Conservatoire, peuvent prétendre à suivre un Atelier transversal.

Validation : Selon l'AT. 2^e session : Selon l'AT.

• **Engagement personnel de l'étudiant**

Cours : variable.

Professeur : variable.

Programme : Les étudiants peuvent proposer un projet d'engagement personnel, associatif, culturel, etc., qui devra cependant être validé avant inscription dans ce module.

Validation : Variable. 2^e session : Variable.

• **Cours de prépa-concours**

Cours : 12h.00

Professeur : Selon la prépa-concours

Programme : Selon la prépa-concours (voir documents spécifiques).

Validation : Selon la prépa-concours. 2^e session : Selon la prépa-concours.

SEMESTRE 4

ORGANISATION GENERALE DU SEMESTRE 4

	Unité d'enseignement	Cours	T.D.	Contrôle des connaissances	Coef.
4UE1	MAJEURE Histoire de la Musique et Analyse IV	40		Écrits (4h et 2h)	8 3
	Écriture et Formation musicale IV	32		Écrit (4h) et dossier	3 2
	Langue étrangère IV	12		Contrôle continu	
4UE2	MAJEURE Clavier et Formation vocale I		24	Dossiers	8 2
	Pratiques collectives II		12	Dossier (dont oral terminal)	2
	Chœur/Orchestre II		18	Dossier	2
	Galerie sonore et Informatique musicale II		18	Dossiers	2
4UE3	MINEURE (Parcours-Type) au choix + UE4 <ul style="list-style-type: none"> • Culture et enjeux patrimoniaux • Droit • Économie, communication et management • Expériences plastiques et design graphique • Histoire de l'Art • Information et communication • Journalisme, multimédia et réseaux sociaux • Langues et cultures • Lettres • Musiques actuelles et paysages sonores • Philosophie • Sciences politiques • Sociétés, cultures et frontières européennes • Théâtre • Théologie et sciences religieuses 			Selon la mineure choisie	4
4UE4	MINEURE (Parcours-Type) au choix + UE3 Idem UE3			Selon la mineure choisie	4

4UE5	UE PREPRO	12	Selon le choix	Selon le choix	4
	PPE ou PPE+				2
	Méthodologie du travail universitaire				2
4UE6	UE LIBRE (au choix)				2
	- Direction de chœur	12		Dossier	
	- Direction d'orchestre	12		Dossier	
	- Orchestration/Arrangement	12		Dossier	
	- Atelier transversal	24		Selon l'AT	
	- Engagement personnel de l'étudiant	12		Dossier	
	- Cours de prépa-concours	12		Selon la prépa choisie	

Calendrier des examens

1^{re} session : du mardi 9 au Samedi 20 mai 2017

2^e session : du mardi 20 juin au vendredi 30 juin 2017

Calendrier de remise des dossiers (avec émargement obligatoire)

- Dossiers fondés sur le contrôle continu : pas de calendrier spécifique
- Dossiers fondés sur un travail personnel hors cours et T.D. : 1^{re} session : le mercredi 3 mai 2017 ; 2^e session : lundi 19 juin 2017

Modalités des examens

Rappel : le semestre est acquis avec une note globale moyenne égale ou sup. à 10.

- Si la moyenne de 10 n'est pas acquise en 1^{ère} session, le candidat repasse en seconde session uniquement les épreuves où il n'a pas obtenu la moyenne dans les UE non acquises. Il garde le bénéfice des UE où il a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10. Les notes obtenues en seconde session (dans les UE non acquises) annulent et remplacent les notes obtenues en 1^{ère} session.
- Si, après la seconde session, la moyenne globale n'est pas acquise, l'étudiant est admis en semestre 5 s'il n'a pas deux semestres de retard (sauf décision expresse du jury) ; il devra valider l'année universitaire suivante les UE non acquises dans leur intégralité, selon le nouveau programme établi.
- Si après les secondes sessions d'examen, il continue à avoir deux semestres de retard, il doit redoubler. Il garde le bénéfice de toutes les UE acquises, mais doit repasser l'intégralité des UE non acquises, quelles que soient les notes obtenues au sein de ces UE.

Programme des Enseignements fondamentaux et méthodologiques

Semestre 4

4UE1

Histoire de la musique et Analyse IV (Musique romantique)

Ce cours est subdivisé en deux parties étroitement liées et suivies conjointement :

• Histoire de la musique IV (musique romantique)

Cours : 24h.00

Professeur : Nicolas DUFETEL

Programme : Ce cours propose l'étude de l'histoire, des styles et des fondements esthétiques de la musique au XIXe siècle. Le répertoire instrumental et vocal, profane et religieux, sera étudié de Beethoven à Mahler, avec une focalisation sur les caractéristiques et l'évolution des principaux genres (symphonie, poème symphonique, concerto, sonate, musique de chambre, messe, oratorio). Les principales questions qui ont innervé le siècle seront également abordées : l'héritage et le modèle beethovénien, le développement de la musique instrumentale, l'éclatement des formes traditionnelles, la musique à programme, la monumentalisation, la sécularisation et la virtuosité.

Repères bibliographiques

Paul Bénichou, *Les Mages romantiques*, Paris, Gallimard, 1988 (dans *Romantisme français*, 2 vols., Paris, Gallimard, Quarto, 2004).

<840.914 5 BEN>

Jean-François Candoni, *Penser la musique au siècle du romantisme : Discours esthétiques dans l'Allemagne et l'Autriche du XIXe siècle*, Paris, PUPS, 2012.

<780.943 090 34 CAN>

Carl Dahlhaus, *Fondements de l'histoire de la musique*, présenté et traduit par Marie-Hélène Benoit-Otis, Arles/Paris, Actes Sud/Cité de la musique, 2013.

<780.722 DAH>

Carl Dahlhaus, *L'idée de la musique absolue : une esthétique de la musique romantique*, Genève, Contrechamps, 1997.

<780.903 4 DAH>

Carl Dahlhaus, *Nineteenth-Century Music*, Berkeley, University of California Press, 1989.

Alfred Einstein, *La Musique romantique*, Paris, Gallimard/Tel, 1994.

<780.903 4 EIN>

Charles Rosen, *La génération romantique. Chopin, Schumann, Liszt et leurs contemporains*, Paris, Gallimard, 2002.

<780.903 4 ROS>

Validation : épreuve écrite (Durée : 4h.00). 2 ^e session : épreuve écrite (Durée : 4h.00)

• Analyse de la musique IV (musique romantique)

Cours : 24h.00

Professeur : Jean-Marcel BUVRON

Programme : En lien étroit avec les cours d'histoire de la musique « romantique », le cours d'analyse propose de faire découvrir les éléments musicaux les plus caractéristiques de cette époque. À travers des extraits d'œuvres représentatives, l'inscription des œuvres dans le contexte de l'époque ainsi que les diverses démarches et les moyens mis en œuvre par les principaux compositeurs seront abordés.

Validation : épreuve écrite (Durée : 2h.00). 2 ^e session : épreuve écrite (Durée 2h.00)

Écriture et Formation musicale IV

Ce cours est subdivisé en deux parties étroitement liées et suivies conjointement :

• Écriture IV

T.D. : 20h.00

Professeur : Denis HUNEAU

Programme : accords de 7e d'espèces

Ouvrage à acquérir : *Traité d'harmonie en 20 leçons*, Yvonne Desportes, éd. Billaudot.

Validation : épreuve écrite (Durée : 4h.00). 2 ^e session : épreuve écrite (Durée : 4h.00).

• Formation musicale IV

T.D. : 12h.00

Professeurs du C.R.R.

Programme : formation adaptée selon le niveau acquis par l'étudiant.

Validation apparaissant sous la notion de dossier selon la situation de l'étudiant. 1) pas d'examen pour l'étudiant ayant acquis le Diplôme d'Etudes Musicales (d'un C.R.R. ou d'un C.R.D.) - Note acquise. 2) pas d'examen pour l'étudiant ayant acquis le Certificat d'Etudes Musicales en formation musicale - Note acquise. 3) validations organisées par le C.R.R.
--

Langue étrangère IV

Cours : 12h.00

Professeurs : Anglais (Dominic Savage) ; espagnol et allemand, organisation Faculté

Programme : Le cours d'anglais est spécifiquement dédié aux musiciens, par un enseignant à la fois bilingue, musicien, et traducteur dans le monde artistique.

Validation : dossier. 2 ^e session : oral.
--

4UE 2

Clavier et Formation vocale IV

Ce cours est subdivisé en deux parties étroitement liées et suivies conjointement :

• Clavier IV

T.D. : 12h.00

Professeur : Marc SACRISPEYRE

Programme : - Réaliser une basse chiffrée

- Harmoniser un chant tonal

- Accompagnement d'un chant modal (grégorien ou époque médiévale)

- Travail d'accompagnement différencié (rythmique, arpèges, travail d'indépendance des mains)

- Composition d'un thème musical avec accompagnement

Validation : dossier. 2 ^e session, oral.

• Formation vocale IV

T.D. : 12h.00

Professeur : Muriel MARSCHAL

Programme : repérage des tessitures, prise de conscience de l'énergie diaphragmatique, de la phrase. Ce cours s'adresse plutôt à l'étudiant sans expérience vocale. Un étudiant ayant des acquis dans cette formation doit venir au 1^{er} cours, obtenir une dispense d'assiduité et doit nécessairement valider l'épreuve en fin de semestre.

Validation : évaluations en cours et oral. 2^e session : oral.

Pratiques collectives IV

T. D. : 12h.00

Professeur : Jean-Yves CHEVALIER

Programme : Mise en place de deux morceaux minimums de style différent en petits groupes.

Validation : évaluations en cours et épreuve finale (oral). 2^e session : oral.

Chœur/Orchestre IV

T.D. : 18h.00

Au choix :

- Chœur de l'UCO – voix mixtes

Professeur : Pierre DI MEGLIO

N.B. Seul le Chœur de l'UCO fait l'objet d'une évaluation. La participation au Jeune Chœur est laissée libre pour les étudiants qui le souhaitent, sous réserve de compatibilité horaire, sans faire l'objet d'une évaluation.

- Orchestre Universitaire

Professeur : Olivier VILLERET

Validation : évaluations en cours. 2^e session : oral.

Galerie sonore et Informatique musicale IV

Ce cours est subdivisé en deux parties suivies conjointement :

• Galerie sonore IV

T.D. : 6h.00

Professeurs : enseignants de la Galerie Sonore

Programme : La musique chaäbi. Cours dans la continuité du semestre précédent.

Validation : évaluations en cours (dont fin dernier cours). 2^e session : oral.

• **Informatique musicale IV**

T. D. : 12h.00

Professeur : Jean GROYER

Programme : Projet

Validation : évaluations en cours et épreuve finale. 2 ^e session : oral.

4UE 3

MINEURE

Une mineure au choix (cf. fin du livret et livrets spécifiques).

4UE4

MINEURE

Une mineure au choix (cf. fin du livret et livrets spécifiques).

4UE5

PPE

L'étudiant a le choix entre les deux dispositifs suivants :

• **Projet Professionnel de l'Etudiant (PPE)**

Coordination : Isabelle de Villars

Programme : Stage et retour réflexif

Stage d'une durée de deux semaines (du 20 février au 4 mars 2017). Il s'agit d'un stage d'observation participante qui doit permettre de découvrir une profession et un secteur d'activité en lien avec le projet professionnel de l'étudiant et les secteurs d'activité liés à la formation.

Validation : Stage et Dossier.

PPE+ - Métiers de l'enseignement ou Métiers du français langue étrangère (FLE) ou Métiers du livre et de la médiation de l'information.

Ø **Métiers de l'enseignement**

Objectifs :

- Apprendre à identifier, caractériser et développer des stratégies d'observation, de communication et d'analyse du milieu professionnel lié à l'éducation ;
- Apprendre à analyser ses propres expériences professionnelles ;
- Apprendre à questionner son projet personnel et à le nourrir de références ;
- Acquérir une maîtrise experte de la langue française ;
- Parfaire la maîtrise des disciplines du concours de recrutement.

Après ce parcours, les étudiants peuvent envisager la poursuite de leurs études dans des Masters professionnels spécialisés dans l'enseignement du 1^{er} et du 2nd degré (Angers), cadre pédagogique dans l'enseignement (Angers), dans la formation.

Organisation :

Semestre 4 – 36 h (CM18 et TD18)

- Soutien français (18h) ou Renforcement disciplinaire (18h)

Pour le PLC Musique :

Pédagogies de la musique

Cours : 12h.00 – T.D. 6h.00

Professeur : Christophe DOUCET

Programme : Nous étudions à partir de situations concrètes les stratégies pédagogiques mises en œuvre par les professeurs de musique et les professeurs d'éducation musicale.

Dossier (exposé pratique sur « les méthodes actives ») / 2^e session : Dossier

- Questionnement professionnel : les questions relevant de la pédagogie (18h)
- Stage d'une semaine en milieu scolaire

Ø **Métiers du français langue étrangère (FLE)**

Objectifs :

- S'initier au métier de l'enseignement et de la diffusion de la langue et de la culture françaises aux étrangers et/ou à l'étranger
- Comprendre la place de la langue et de la culture française dans le monde et les enjeux liés à la Francophonie
- Revisiter l'histoire du français à travers les méthodologies qui permettent de l'enseigner et de concevoir des supports d'enseignement
- Travailler les outils didactiques : ressources numériques, manuels,
- S'initier au multimédia pédagogique (TBI et les nouvelles technologies)
- Acquérir les bases théoriques et pratiques de la didactique des langues

Après ce parcours, les étudiants peuvent envisager la poursuite de leurs études dans un master de didactique des langues, de FLE (UCO ou autre université) ou dans un Master d'enseignement pour passer le concours de professeur des écoles, de professeur des collèges, un master dans les domaines de l'éducation ou de la formation (UCO ou autre université).

Organisation :

Semestre 4 - 24 heures (12 CM / 12 TD)- Didactique du Fle 2

- Méthodologie de l'enseignement (Histoire des méthodologies et analyse de manuels 12h
- Approches didactiques FLE (français langue étrangère), FLM (français langue maternelle), FLS (français langue de spécialité) (10h)
- Préparation et suivi de stage (2h) stage 15 jours en février

Ø Métiers du livre et de la médiation de l'information

Objectifs :

- Construire un projet professionnel autour des métiers du livre et de la médiation de l'information : approche des métiers de la librairie, de l'édition et des Archives, Connaissance du métier de bibliothécaire, documentaliste, chargé de veille...
- Comprendre comment évoluent avec le numérique les formes éditoriales de transmission des savoirs et des pratiques informationnelles
- Acquérir les bases théoriques et pratiques de la gestion des collections et de l'information
- Aborder et étudier la place de l'information spécialisée et du numérique dans la société
- Acquérir des compétences grâce à des expériences professionnelles lors des stages

Après ce parcours, les étudiants peuvent envisager la poursuite de leurs études dans des Masters professionnels spécialisés en bibliothèque (Angers), en gestion de l'information (Paris 8, Lille 3...), en Archives (Angers), en veille stratégique et intelligence économique (Poitiers) ou en Master, Enseignement spécialité documentation (Angers)...

Organisation :

Semestre 4 - 36 heures (24 CM / 12 TD)

- Gestion des documents : politique d'acquisition, traitement documentaire (description catalographique, analyse documentaire) (18h)

- Diffusion de l'information : services et produits documentaires ; recherche et exploitation de l'information, veille informationnelle (18h)

Méthodologie du travail universitaire

T.D. : 12h.00

Professeurs : Coordination Faculté

Programme : Selon le module choisi

Validation : contrôle continu. 2 ^e session : dossier.
--

4UE6

L'étudiant choisit une matière parmi les propositions suivantes :

• Direction de chœur

T.D. : 12h.00

Professeur : Pierre-Louis BONAMY

Programme : Cours commun avec les L3. Travail technique et musical en situation ; gestique ; technique de répétition adaptée à tous les publics; préparation à l'examen ; culture choral et technique vocale adaptée au chœur. Un étudiants devra avoir suivi ce cours sur au moins 2 semestres durant sa licence.

Validation : dossier. 2 ^e session : oral.
--

• Direction d'orchestre

T.D. : 12h.00

Professeur : coordination Denis HUNEAU

Programme : Cours proposé pour quelques étudiants seulement par le chef de l'orchestre de David d'Angers. Répétitions le samedi de 9h30 à 12h30.

Validation : dossier. 2^e session : oral.

• **Orchestration/Arrangement**

T.D. : 12h.00

Professeur : coordination Denis HUNEAU

Programme : Cours proposé pour quelques étudiants seulement par le chef de l'orchestre de David d'Angers. Séances à définir avec l'étudiant.

Validation : Dossier. 2^e session : Dossier.

• **Atelier transversal**

Cours : 24h.00

Professeur : Selon l'AT

Programme : Selon l'AT. Voir choix proposé chaque semestre. ATTENTION : seuls ceux qui n'ont pas cours de FM le mardi soir, par exemple s'ils sont dans un niveau assez élevé ou ont terminé leur cursus de Conservatoire, peuvent prétendre à suivre un Atelier transversal.

Validation : Selon l'AT. 2^e session : Selon l'AT.

• **Engagement personnel de l'étudiant**

Cours : variable.

Professeur : variable.

Programme : Les étudiants peuvent proposer un projet d'engagement personnel, associatif, culturel, etc., qui devra cependant être validé avant inscription dans ce module.

Validation : Variable. 2^e session : Variable.

• **Cours de prépa-concours**

Cours : 12h.00

Professeur : Selon la prépa-concours

Programme : Selon la prépa-concours (voir documents spécifiques).

Validation : Selon la prépa-concours. 2^e session : Selon la prépa-concours.

MINEURES

La Faculté propose un vaste choix de mineures permettant à l'étudiant de personnaliser son parcours. Cette mineure occupe les UE 3 et 4 du semestre donné. Un étudiant peut changer de mineure d'un semestre à l'autre. L'étudiant doit pour ce faire contacter un mois avant la fin du semestre le responsable de formation de la licence actuellement suivie (majeure).

Les mineures sont les suivantes, avec le nom de leur responsable :

- **Culture et enjeux patrimoniaux** : Maï LeGallic
- **Droit** : Léo Gabillard
- **Économie, communication et management** : Catherine Delmas
- **Expériences plastiques et design graphique** : Anne Vincent
- **Histoire de l'Art** : Nathalie Le Luel
- **Information et communication** : Amina Lasfar
- **Journalisme, multimédia et réseaux sociaux** : Magali Prodhomme
- **Langues et cultures** : Annie Birks
- **Lettres** : Anne Prouteau
- **Musiques actuelles et paysages sonores** : Denis Huneau
- **Philosophie** : *cf. Faculté de Théologie*
- **Sciences politiques** : PierreLeroux
- **Sociétés, cultures et frontières européennes** : Gwénola Sebaux
- **Théâtre** : Thomas Landemaine
- **Théologie et sciences religieuses** : *cf. Faculté de Théologie*

Pour tous les détails, se reporter au(x) livret(s) spécifique(s) de présentation des mineures.

Contacts

Responsable de formation et diplôme : denis.huneau@uco.fr

Bureau : R420 (bâtiment Rabelais)

Permanence : voir affichage sur la porte

Accueil de la Faculté des Humanités : dans le bâtiment Bazin, 5^e étage

Horaires d'ouverture : voir affichage sur les portes des bureaux concernés